



Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars  
divisée en 54.907.262 actions de 10 dinars chacune  
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis  
Identifiant Unique : 1299178/L/A/M/000

**PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE N°10  
DU 11 DECEMBRE 2019**

L'année Deux Mille Dix Neuf et le Mercredi 11 décembre à 15 H 00, les Actionnaires de **la Société DELICE HOLDING – SA- « DH » (la « Société »)** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. Principal, rue du Lac Turkana 1053 – Tunis, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société a procédé ensuite et en application de l'article 281 du Code des sociétés commerciales à la composition de son bureau comme suit :

**Madame Nadia MEDDEB DJILANI** est désignée Présidente de la séance.

**Monsieur Mohamed Ali MEDDEB et Monsieur Ahmed MEDDEB** Actionnaires sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

**Monsieur Ibrahim BEN YOUSSEF**, est désigné comme secrétaire de la séance.

En application de l'article 282 du code des sociétés commerciales, il a été établi une feuille de présence, laquelle a été signée par les Actionnaires présents ou représentés.

En application de l'alinéa 3 de l'article 282 du code des sociétés commerciales, il a été vérifié la présence ou la représentation de 48 622 741 actions sur les 54.907.262 actions constituant le capital social soit, un quorum de **88,6%**.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires, déclare que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur première convocation et déclare avoir mis au préalable à la disposition des scrutateurs le dossier de l'Assemblée comportant les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Les copies des avis de convocations parus aux :
  - Bulletin Officiel « Conseil du Marché Financier » N° 5987 du 25/11/2019.
  - Bulletin Officiel « Registre National des Entreprises » N°224 du 14/11/2019.
  - JORT n°109/2019.
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- La liste actualisée des Actionnaires ;

- L'appel à candidature pour un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires paru aux :
  - Bulletin Officiel « Conseil du Marché Financier ».
  - Les journaux « La Presse & Alchourouk ».
- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée ;
- Le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire.

**Il rappelle ensuite l'ordre du jour suivant de la présente Assemblée :**

- 1- **Nomination d'un Administrateur représentant les Actionnaires minoritaires ;**
- 2- **Démission d'un Administrateur ;**
- 3- **Nomination d'un deuxième Administrateur indépendant ;**
- 4- **Composition du Conseil d'Administration ;**
- 5- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.**

Après échange des points de vue, les résolutions suivantes, découlant de l'ordre du jour, sont mises aux voix.

**PREMIERE RESOLUTION : Nomination d'un Administrateur représentant les Actionnaires minoritaires ;**

Monsieur le Président a informé les Actionnaires présents ou représentés des procédures relatives à l'élection d'un Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires à savoir :

- 1- Lorsque, pour le poste donné, un seul bulletin de mise en candidature valide a été reçu, l'Assemblée Générale voit à désigner ce seul candidat à ce poste sans aucune possibilité de reporter les élections.
- 2- Seuls les Actionnaires minoritaires ont le droit de voter ;
- 3- Le vote aura lieu séance tenante ;
- 4- Les élections se feront à bulletin de vote ;
- 5- Lors du dépouillement du scrutin, le bulletin de vote qui a été marqué en faveur de plus d'un candidat sera rejeté ;
- 6- Le candidat qui, après le dépouillement du scrutin, a reçu le plus grand nombre de votes doit être proclamé Administrateur représentant les Actionnaires minoritaires ;
- 7- Si deux (2) candidats ou plus ont reçu le même nombre de voix, il sera procédé à un tirage au sort séance tenante en présence de tous les Actionnaires présents ou représentés et proclamé élu que le sort a favorisé.

Après la présentation des procédures relatives à l'élection, le Président a présenté la liste des candidatures au poste d'Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires reçus dans la date limite de dépôt du dossier prévu par l'appel à candidature à savoir le (15/09/2019) laquelle liste est composée des candidats suivants :

<b>Nom et prénom</b>
1- Monsieur Ghassen Belhadj Jrad
2- Monsieur Mohamed Abdennadher
3- Monsieur Kais Affes
4- Monsieur Mohamed Karim Siala

Monsieur le Président a informé les actionnaires petits porteurs présents ou représentés à l'Assemblée qu'un dossier de candidature a été déposé tardivement (05 décembre 2019) par rapport au délai prévu par l'appel à candidature au nom de Monsieur Khaled AHRES et il a laissé l'initiative au petits porteurs d'accepter ou de refuser la candidature de ce dernier.

Vu la présentation du dossier de candidature de Monsieur Khaled AHRES hors délais, Le Président a informé les actionnaires présents ou représentés que le comité n'a pas examiné son dossier compte tenu des conditions prescrites par les Termes de Référence telles que publiées au bulletin officiel du CMF.

Le Président a informé les actionnaires présents ou représentés que l'acceptation de l'élection éventuelle de Monsieur Khaled AHRES sera tributaire du résultat de l'examen de son dossier par le comité de dépouillement séance tenante.

Après la clôture du scrutin, le Coordinateur des élections effectue séance tenante le dépouillement du scrutin en présence de tous les Actionnaires présents ou représentés.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrage valable : 35

Résultat des élections :

Nom et prénom	Présent/ Absent	Vote
1- Monsieur Ghassen Belhadj Jrad	Présent	05
2- Monsieur Mohamed Abdennadher	Présent	09
3- Monsieur Kais Affes	Présent	07
4- Monsieur Mohamed Karim Siala	Absent	00
5- Khaled AHRES	Présent	14

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée a procédé à l'élection, par bulletins de vote, d'un Administrateur représentant les Actionnaires minoritaires. Ces élections ont permis d'élire Monsieur Khaled AHRES par 14 voix et que le résultat ne sera définitif qu'après validation du rapport du comité de dépouillement séance tenante.

Le Président a informé les actionnaires présents ou représentés de l'avis du comité de dépouillement sur le dossier de Monsieur Khaled AHRES à savoir :

- Les « Termes de Référence » exigent la production d'une attestation justifiant une expérience en tant que membre de Conseil d'Administration. Il a été constaté que le candidat a présenté une attestation émanant d'une société à responsabilité limitée qui ne peut posséder suivant le code des sociétés commerciales d'un organe appelé Conseil d'Administration ;
- L'Attestation a été élaborée par une société à responsabilité limitée et signée par un Président Directeur Général alors que ce type de société ne peut avoir comme dirigeant un organe appelé Président Directeur Général mais elle doit avoir un ou plusieurs Gérants ;
- Suivant le registre national des entreprises, la Société qui a produit l'attestation a une forme juridique d'une SARL dirigée par un Gérant appelé Monsieur Khaled AHRES ce qui signifie que ce

dernier possède deux qualités dans une même société à savoir un Gérant suivant le Registre National des Entreprises et Président Directeur Général suivant l'Attestation.

Suite à ces constats, le comité de dépouillement rejette la candidature de M. Khaled AHRES.

Monsieur Le Président après avoir entendu les observations et la décision du comité de dépouillement insiste sur le fait que de telle manœuvre présente une entrave au principe d'équité entre les candidats ce qui constitue un motif sérieux de rejet de sa candidature et propose aux actionnaires de rejeter la candidature de Monsieur Khaled AHRES et de passer à la désignation de Monsieur Mohamed ABDENNADHER dont le scrutin l'a désigné en deuxième position.

Après échanges de points de vu, l'Assemblée, décide ce qui suit :

- 1- Le rejet de la candidature de Monsieur Mohamed AHRES et par conséquent le rejet des résultats concernant son élection.
- 2- La nomination de **Monsieur Mohamed ABDENADHER** au poste d'Administrateur représentant les petits porteurs pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

L'Assemblée prend acte du fait que Monsieur Mohamed ABDENADHER a accepté les fonctions qui lui sont conférées.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés**

#### **DEUXIEME RESOLUTION : Démission d'un administrateur ;**

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la démission de Monsieur Nabil CHETTAOUI de son mandat d'Administrateur, à compter du 21 juin 2019 constaté par le Conseil d'Administration du 21 juin 2019, décide de ratifier cette démission.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés**

#### **TROISEME RESOLUTION : Nomination d'un deuxième Administrateur indépendant ;**

L'Assemblée Générale Ordinaire, en exécution des dispositions de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements et après avoir examiné les dossiers des candidats qui ont postulé pour ledit poste, décide de ne pas retenir aucun desdits candidats et d'ajourner la nomination d'un Administrateur Indépendant pour la prochaine Assemblée Générale.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés**

#### **QUATRIEME RESOLUTION : Composition du Conseil d'Administration ;**

L'Assemblée constate que le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING SA sera désormais composé de neuf (09) Administrateurs personnes physiques comme mentionné dans le tableau ci-dessous, tous pour un mandat de trois (3) ans prenant fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

<u>Noms &amp; Prénoms</u>	<u>Représentant</u> <u>Personne</u> <u>Morale</u>	<u>Indépendance</u>	<u>Représentant des</u> <u>actionnaires</u> <u>petits porteurs</u>
---------------------------	---	---------------------	--

Monsieur Mohamed MEDDEB	Non	Non	Non
Madame Houeïda NASRA MEDDEB	Non	Non	Non
Madame Nadia MEDDEB DJILANI	Non	Non	Non
Monsieur Mohamed Ali MEDDEB	Non	Non	Non
Madame Cyrine MEDDEB ABIDI	Non	Non	Non
Monsieur Ahmed MEDDEB	Non	Non	Non
Monsieur Boubaker MEHRI	Non	Non	Non
Monsieur Slaheddine LADJIMI,	Non	Administrateur indépendant	Non
Monsieur Mohamed ABDENNADHER	Non	Non	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés**

**CINQUIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à unanimité des actionnaires présents ou représentés**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00 de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs, l'Administrateur indépendant et l'Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires.

Le Président	Les Scrutateurs	
Madame Nadia MEDDEB DJILANI	Monsieur Mohamed Ali MEDDEB	Monsieur Ahmed MEDDEB

Le Secrétaire de la séance  
Monsieur Ibrahim BEN YOUSSEF

**L'Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires**

**Monsieur Mohamed ABDENNADHER**  
« Bon pour acceptation du mandat d'Administrateur »



*Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars  
divisée en 54.907.262 actions de 10 dinars chacune  
Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis  
Identifiant Unique : 1299178/L/A/M/000*

**DELICE HOLDING - DH -**  
Société anonyme au capital de 549 072 620 dinars  
**Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis**

**Identifiant unique : 1299178/L/A/M/000**

**PROCES VERBAL  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE N°5  
DU 11 DECEMBRE 2019**

L'année Deux Mille Dix Neuf et le Mercredi 11 décembre à 16H00, les Actionnaires de **la Société DELICE HOLDING - SA- « DH » (la « Société »)** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. Principal, rue du Lac Turkana 1053 - Tunis, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société a procédé ensuite et en application de l'article 281 du Code des sociétés commerciales à la composition de son bureau comme suit :

**Madame Nadia MEDDEB DJILANI** est désignée Présidente de la séance.

**Monsieur Mohamed Ali MEDDEB et Monsieur Ahmed MEDDEB** Actionnaires sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

**Monsieur Ibrahim BEN YOUSSEF**, est désigné comme secrétaire de la séance.

En application de l'article 282 du code des sociétés commerciales, il a été établi une feuille de présence, laquelle a été signée par les Actionnaires présents ou représentés.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions légales et réglementaires, déclare que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur première convocation et déclare avoir mis au préalable à la disposition des scrutateurs le dossier de l'Assemblée comportant les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Les copies des avis de convocations parus aux :
  - Bulletin Officiel « Conseil du Marché Financier » N° 5987 du 25/11/2019.
  - Bulletin Officiel « Registre National des Entreprises » N°224 du 14/11/2019.
  - JORT n°109/2019.

- La liste actualisée des actionnaires classés par intermédiaire en bourse ;
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale Extraordinaire ;
- Le projet des Statuts mis-à-jour.

**Il rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente Assemblée :**

- 1) Modification du mode de gouvernance de la Société ;**
- 2) Modification des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements ;**
- 3) Mise à jour des statuts ;**
- 4) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.**

**Après échange de points de vues, les résolutions suivantes, découlant de l'ordre du jour, sont mises aux voix.**

**PREMIERE RESOLUTION : Modification du mode de gouvernance de la Société ;**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le mode de gouvernance de la Société en optant pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général conformément aux dispositions de l'article 215 du Code des Sociétés Commerciales.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

**DEUXIEME RESOLUTION : Modification des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements ;**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modification de certains articles des statuts pour les mettre en conformité avec la loi n°2018-52 du 29 Octobre 2018 relative au Registre National des Entreprises et avec le code des sociétés commerciales dans sa version modifiée par la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

**TROISIEME RESOLUTION : Mise à jour des statuts ;**

Suite aux résolutions ci-dessus mentionnées, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la mise à jour des statuts et la modification des articles 8,10,15,18,21,22,23,24,29,30,31,32,34,35,36,38,43 et 45. Les autres articles des statuts restent inchangés.

Les Statuts mis à jour tels que présentés à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont approuvés.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

#### **QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales ;**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30 de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de séance, les Scrutateurs.

<b>Le Président</b>	<b>Les Scrutateurs</b>	
<b>Madame Nadia MEDDEB DJILANI</b>	<b>Monsieur Mohamed Ali MEDDEB</b>	<b>Monsieur Ahmed MEDDEB</b>

**Le Secrétaire de la séance  
Monsieur Ibrahim BEN YOU SSEF**